

SOLUTIONS D'ASSURANCES POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR MUSICAL



Orchestres

Courtier et conseil en assurances des plus grands orchestres de France depuis plus de 30 ans, nous avons une connaissance approfondie et réelle de vos risques et de vos besoins en assurance.

Nous concevons des produits dédiés aux besoins des orchestres :

- dommages aux instruments, bagages et effets personnels des musiciens ;
- responsabilité civile ;
- dommages aux biens (locaux).



Luthiers et artisans du domaine instrumental

Les équipes de Verspieren mettent à votre disposition un savoir-faire et des garanties spécialement adaptées à votre activité.

Verspieren vous propose une solution d'assurance globale spécifiquement conçue pour les besoins des luthiers : dommages aux biens (locaux) et responsabilité civile du fait de vos activités ;

- tous risques instruments ;
- perte d'exploitation.

Luthiers, conservatoires, et écoles de musique : consultez-nous pour assurer votre parc instrumental !

Plus d'infos sur notre site
musique.verspieren.com

CONTACT

01 49 64 10 01
musique@verspieren.com

Verspieren, vocation client



verspieren.com

SA à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € - Siren 321 502 049
RCS Lille Métropole - N° Orias 07 001 542 - www.orias.fr - Crédit photo : Getty Images



 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

musique.verspieren.com

**ASSURANCE
INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

Assurance tous risques

ASSURANCE INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Une protection intégrale

Que vous soyez en Europe ou dans le reste du monde nous assurons vos instruments pour les trajets en transports publics ou privés, les concerts, les répétitions, les stages, les conservatoires ainsi qu'au domicile.

Nous protégeons votre instrument de musique contre tout type de dommage :

- le vol ;
- la perte ;
- l'incendie ;
- l'explosion ;
- l'attentat ;
- le dégât des eaux ;
- le vandalisme ;
- le bris accidentel.

LE SERVICE DE QUALITÉ VERSPIEREN

À la souscription

Nous mettons en place votre contrat sur simple appel téléphonique au **01 49 64 10 01**, avec le justificatif de la valeur de votre instrument (attestation d'un professionnel ou facture d'achat de moins de 3 ans).

En cas de sinistre

Si vous le souhaitez, nous procédons au règlement de votre facture directement auprès du réparateur (dès l'accord de prise en charge du sinistre par l'assureur).

NOS GARANTIES

Vol par effraction/agression : sans franchise

Autre vol : franchise de 10% par sinistre (vol simple, disparition, perte...)

Sans application d'un taux de vétusté
(sauf matériel sono)

Avec la prise en charge par l'assureur :

- du montant de la dépréciation subie par l'instrument après sinistre ;
- des frais de déplacement pour l'acheminement de l'instrument endommagé chez le réparateur et sa récupération ;
- des frais de location d'un instrument de remplacement.

PROFESSIONNELS

Tout instrument

Garanties	Europe	Monde
sans vol en véhicule	1,40 %	1,72 %
avec vol en véhicule	1,90 %	2,15 %

Tout type avec valeur > 15 250 €

Garanties	Europe	Monde
sans vol en véhicule	1,15 %	1,25 %
avec vol en véhicule	1,42 %	1,70 %

Tarif spécial piano : 0,60 %



VOTRE INSTRUMENT PROTÉGÉ CONTRE LE VOL 7J/7 ET 24H/24 GRÂCE À LA BALISE GÉOTRACEUR

Vous pourrez bénéficier de 10 % de réduction sur votre assurance instrument de musique.

Pour en savoir plus, nous contacter.

TARIFS AMATEURS*

Garanties Europe avec vol	Amateurs	
Valeur assurée	Adhérents FUSE *	Sans adhésion FUSE
600 €	23	45
1000 €	30	52
1500 €	37	59
2000 €	44	66
2500 €	51	73
3000 €	58	80
3500 €	65	87
4000 €	72	94
4500 €	79	101
5000 €	86	108
6000 €	98	120
7000 €	108	130
8000 €	116	138
9000 €	123	145
10 000 €	130	152
15 000 €	165	187
20 000 €	200	222
25 000 €	235	257
30 000 €	269	292
35 000 €	305	327
40 000 €	340	362
45 000 €	375	397
50 000 €	410	432
Valeurs intermédiaires par 1000 €	7 €	

* déjà adhérent FUSE. Cotisation réglée directement à la fédération FUSE ou à un conservatoire adhérent. Copie carte d'adhérent à demander.

• 15 € d'adhésion à régler directement à Verspieren.

• 6 € d'adhésion directe à Verspieren. Tarif réservé aux étudiants en cycle spécialisé type musicologie (cursus scolaire musical). Les garanties du contrat FUSE ne sont acquises que si le souscripteur est à jour de sa cotisation FUSE. (Justificatif de l'année en cours à fournir en cas de Sinistre).